

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant concernant la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant au Rapport de Gestion 2022



Groupe SEMARDEL, exercice clos le 31 septembre 2022.

Rapport d'examen de l'organisme tiers indépendant concernant la Déclaration de Performance Extra-Financière

En notre qualité de vérificateur (*Accréditation COFRAC Inspection n°03-1595¹*), nous vous présentons le résultat de nos travaux effectués en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce.

Les travaux menés visent à nous permettre d'attester de la conformité de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ainsi que de la sincérité des informations sélectionnées par la Société et présentes dans la DPEF incluse au Rapport de Gestion 2022.

Ces informations extra-financières ont été collectées et consolidées sous la responsabilité du Directeur QSE, conformément aux procédures du groupe SEMARDEL.

Il nous appartient, en conformité avec les articles A. 225-2 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la DPEF.

Les conclusions formulées ci-après portent sur les informations exigées au titre du Code de commerce (Modèle d'affaire et Déclaration de performance extra-financière 2022 du Rapport de Gestion 2022) et non sur l'ensemble de ce dernier.

¹ : liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr

Nature et étendue des travaux

SOCOTEC Environnement a réalisé ses travaux, notamment en effectuant :

- une prise de connaissance de l'entreprise visant à la compréhension des activités et de la structure du groupe SEMARDEL,
- une analyse des risques visant à établir un plan de vérification propre aux activités menées et aux informations publiées dans la DPEF,
- la mise en œuvre du plan de vérification,
- la rédaction d'un rapport provisoire soumis à l'approbation de l'entreprise,
- la rédaction d'un rapport définitif, comprenant l'attestation de conformité de la DPEF et un avis sur la sincérité des informations y figurant

Notre intervention a consisté, sur la base d'une vérification documentaire (du 17 février au 31 mars 2023) et d'une vérification par un expert en responsabilité sociétale de l'entreprise, consistant en des entretiens du 6 au 31 mars 2023 avec la direction du groupe SEMARDEL et, lors de nos demandes, avec les personnes responsables de la préparation des informations extra-financières sur toute la période de vérification (entretiens réalisés à distance pour cause sanitaire).

Nous avons mis en œuvre les travaux de vérification suivants ayant conduit à l'assurance que la DPEF et les informations sélectionnées ne comportent pas d'anomalie significative :

- Nous avons apprécié les procédures du groupe SEMARDEL au regard de leur pertinence, de leur fiabilité, de leur caractère compréhensible et de leur exhaustivité (outils de consolidation et/ou de requête des données collectées, échanges internes au niveau des différents intervenants, contrôle interne...). Les entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental et social nous ont permis de vérifier la bonne application des procédures internes.
- Pour l'ensemble des informations quantitatives et pour toutes les filiales consolidées du Groupe SEMARDEL, ont été vérifiées la cohérence des informations extra-financières 2022 avec celles de l'exercice précédent et avec la situation actuelle du Groupe SEMARDEL ainsi que la bonne consolidation des données.
- Concernant les sites et entités sélectionnés, nous avons pour les informations importantes² vérifié en détail la compréhension et la correcte application des procédures, et mené des contrôles et tests de détail sur la base de sondages, consistant à rapprocher les informations extra-financières avec les pièces justificatives et, pour les informations quantitatives, à vérifier les calculs effectués.

Pour l'exercice 2022, les données quantitatives ainsi sélectionnées ont couvert 100 % des effectifs consolidés pour les aspects sociaux et sociétaux.

Les vérifications ont également couvert pour les aspects environnementaux l'ensemble des filiales opérationnelles. L'étendue de notre vérification pour les données contribuant au chiffrage des indicateurs environnementaux présentés a porté sur :

- 4,4 % des informations pour la valorisation matière,
- 45,1 % pour la valorisation énergétique,
- 29,8 % pour les émissions de gaz à effet de serre évitées.

Nous estimons que notre méthodologie d'identification des informations importantes et de contrôle des données selon l'échantillonnage retenu fournit une base raisonnable à la conclusion et aux commentaires exprimés ci-après.

Conclusion

Attestation de conformité

Nous attestons de la conformité de la Déclaration de Performance Extra-Financière telle que prévue aux articles L225-100-2-1 et R 225-105 du Code de commerce pour les parties Modèle d'Affaires et présentation des données extra-financières.

Avis sur la sincérité des informations publiées

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause :

- l'élaboration et la consolidation des informations établies conformément aux procédures internes ainsi qu'aux informations recueillies,
- la sincérité des informations mentionnées.

Pour SOCOTEC Environnement, le vérificateur

Jean-Michel PRIOLEAU

Le 7 avril 2023

² *Informations importantes considérées en 2022* : Conditions de travail (santé et sécurité et Accident du travail) ; Formation (en particulier sécurité et environnement) ; Gestion des déchets (en particulier leur valorisation énergétique et matière) ; Production d'énergie ; GES évités ; Emission de GES ; Dialogue avec les parties intéressées.